



**Communiqué de presse # 5-2023**  
**Pour diffusion immédiate**

## **EMERGIA INC. FOURNIT UN RAPPORT BI-HEBDOMADAIRE DE STATUT DE DÉFAUT**

**Montréal, Québec, le 16 mai 2023** - (CSE: EMER) Émergia Inc. (la « **Société** » ou « **Émergia** ») fournit ce rapport de statut de défaut conformément à la politique nationale 12-2023 *Ordonnance d'interdiction d'opérations de la direction* (« **NP 12-2023** ») et les conditions d'une Ordonnance d'interdiction d'opérations de la direction (« **MCTO** ») émise par la *Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique* (« **BCSC** ») le 2 mai 2023.

Le MCTO a été émis contre le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société parce que la Société a omis de déposer ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, y compris le rapport annuel de gestion, (collectivement appelés les « **rapports financiers annuels** ») au plus tard le 30 avril 2023 (la « **date limite de dépôt** »), comme l'exigent les parties 4 et 5 du Règlement 51-102 sur les *obligations d'information continue* (« **NI 51-102** »)

Conformément au NP 12-203, la Société doit déposer un rapport de statut de défaut mettant à jour le statut de défaut toutes les deux semaines sous la forme de communiqué de presse jusqu'à ce que le MCTO soit révoqué.

En conséquence, la Société confirme que depuis l'annonce du défaut :

- Il n'y a eu aucun changement dans les informations contenues dans le communiqué de presse du 2 mai 2023 de la Société annonçant le défaut (l'« **Annonce de défaut** ») qui serait raisonnablement susceptible d'être important pour un investisseur;
- Il n'y a eu aucun manquement de la part de la Société à respecter ses intentions déclarées en ce qui concerne la satisfaction des dispositions des lignes directrices sur la communication d'informations alternatives en vertu du NP 12-203;
- Il n'y a pas eu, et il n'est pas prévu qu'il y aurait, de défaut spécifié à la suite du défaut qui fait l'objet de l'annonce de défaut; et
- Il n'y a eu aucun changement important dans les affaires de la Société qui n'ait pas été généralement divulgué.

Pendant le MCTO, les investisseurs du grand public continueront de pouvoir négocier les actions ordinaires de la Société inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes. Cependant, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ne pourront pas négocier les actions de la Société tant que les documents financiers annuels n'auront pas été déposés et que le Directeur exécutif de la BCSC n'aura pas révoqué le MCTO.

La Société prévoit déposer les rapports financiers annuels au plus tard le 30 juin 2023.

### **À PROPOS D'ÉMERGIA INC.**

Émergia opère au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, industriel, multi-résidentiel et bureaux, ainsi que dans le

développement de terrains. La Société a mis en place une plateforme d'investissement basée sur une stratégie intégrée, agile et efficiente de développement pour fins de détention permettant à la Société de bénéficier des profits reliés au développement ainsi que la valeur ajoutée combinés à des revenus stables et des profits d'opérations à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter [www.emergia.com](http://www.emergia.com) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Source : Émergia Inc.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Henri Petit

Président et Chef de la direction

T: 1.888.520.1414 (Ext. 231)

E: [hpetit@emergia.com](mailto:hpetit@emergia.com)

### **Information prospective**

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », au futur ou au conditionnel, ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard du contexte global actuel sur la situation financière de la Société, de la clôture prévue du placement des unités, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs de la Société ou visant la Société. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Société, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le fait qu'aucun droit de résiliation n'a été exercé et le moment de l'obtention et l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation à l'égard du placement privé et la disponibilité des sources de capitaux. Même si la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, incluant le contexte global actuel, le secteur immobilier et la société dans son ensemble, le marché pour la négociation des actions, la volatilité du cours des actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A annuel de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA SOCIÉTÉ PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.